

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G, organisé par l'Université de Limoges

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G, organisé par l'Université de Limoges est composée ainsi qu'il suit :

- Madame Isabelle CAPERAN, Responsable administrative et financière de l'ESPE, Présidente, Université de Limoges.
- Monsieur Jean-Pierre TOUSSAINT, Technicien classe normale, membre, Université de Limoges
- Monsieur David DRIEUX, Ingénieur d'études, membre, Communauté d'Agglomération de Limoges.

Article 2 : Le Président de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Limoges, le 9 juillet 2018

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président de l'Université




Philippe ALLEE